

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

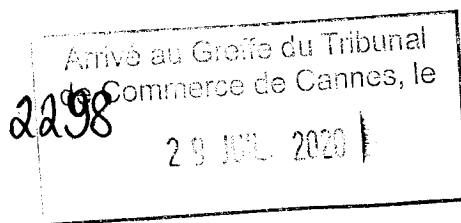
Numéro de gestion : 2017 B 01174 Numéro SIREN : 832 962 369 Nom ou dénomination : FINANCIERE TAMARIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 2298

SAS FINANCIERE TAMARIN

12 AVENUE DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA



2017 B 1174

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

Pages

1 et	2
3 et	4
5 à	7



DURIVAUX JEAN GAEL

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50		50	50		
	Créances rattachées à des participations	736 980		736 980	682 740	54 240	7.94
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	737 030		737 030	682 790	54 240	7.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	2 836		2 836	1 409	1 427	101.32
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	80		80	80		
	Disponibilités	27 510		27 510	33 225	5 715	17.20
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	30 426		30 426	34 713	4 288	12.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	767 456		767 456	717 503	49 953	6.96

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 504		7 504	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 872	7 504	3 369	44.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	16 376	5 504	10 872	197.55
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	772 620	715 740	56 880	7.95
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 944	7 034	3 910	55.58
	Dettes fiscales et sociales	218	183	35	19.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	783 832	723 007	60 825	8.41
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	767 456	717 503	49 953	6.96

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

11 212 723 007

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			8 015	7 321	694	9.48	
Impôts, taxes et versements assimilés			218	183	35	19.13	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			8 233	7 504	729	9.72	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 233	7 504	729	9.72	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 240	4 740	49 500	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	54 240	4 740	49 500	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	56 880	4 740	52 140	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	56 880	4 740	52 140	NS
2. Résultat financier (V-VI)	2 640		2 640	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 872	7 504	3 369	44.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	54 240	4 740	49 500	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	65 113	12 244	52 869	431.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 872	7 504	3 369	44.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



FINANCIERE TAMARIN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2.000 Euros

Siège social : 12 Avenue des Arlucs

06150 CANNES LA BOCCA

832 962 369 - RCS CANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le trente et un mars, au siège social,

La société TAMARIN DVLP,

SARL, au capital de 8.000 euros,

dont le siège social est à CANNES LA BOCCA -06150, 12 Avenue des Arlucs,

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 964 405 – RCS CANNES, représentée par son Gérant Eric BRANCALEONI,

Associée unique de la Société FINANCIERE TAMARIN,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/09/2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Eric BRANCALEONI, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, avec le président non associé
- la prise de connaissance des rapports du commissaire aux comptes
- la fixation de la rémunération du Président
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30/09/2019 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de -10.872,30 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10.872,30 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -10.872,30 euros.
- Au report à nouveau, soit -10.872,30 euros

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2019, les capitaux propres sont restés inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice au 30/09/2021.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est pris acte qu'aucune convention n'est intervenue entre la Société et le Président non associé.

QUATRIEME DECISION : REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associée unique prend acte que le président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

Le Président continuera à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

CINQUIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.





FINANCIERE TAMARIN
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 12 Avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA
832 962 369 RCS CANNES

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 30/09/2019

Eric BRANCALEONI, Président de la Société FINANCIERE TAMARIN, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2019 par la société TAMARIN DVLP, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a initié le financement d'une opération de promotion immobilière dans laquelle elle a pris une participation par voie de crowdfunding.

La société a repris les engagements de son actionnaire unique relatifs à un contrat de financement participatif (crowdfunding) avec la plateforme de financement participatif KOREGRAPH

L'objet de cette opération est la réalisation d'une opération de promotion immobilière située à ANTIBES-06600 au 38 boulevard Foch par l'intermédiaire d'une société support de programme sous la forme d'une SCCV, la société 38 FOCH.

Le financement est réalisé sous la souscription de valeurs mobilières par des investisseurs privés.

le montant des fonds levés via un emprunt obligataire a été de 711.000 € sur l'exercice avec une rémunération garantie de 8% l'an dont 678.000 € ont été versés en compte courant dans la société support du programme, la SCCV 38 FOCH.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pas de commentaires particuliers

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Notre Société détient la participation suivante :
SCCV FOCH 839 213 428 RCS CANNES : 5 parts sur 100

PRISES DE PARTICIPATIONS

Aucune participation n’a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441.-1* : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441.-1* : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 Et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement)													
Nombre de factures concernés	6						0						0
Montant total des factures concernées (TTC)	0	173	0	173	3856	4202	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)		1,86%		1,86%	41,35%	45,06%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	0	0	0	0	0		0	0	0	0			
Montant total des factures exclues (TTC)	0	0	0	0	0		0	0	0	0			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels : 30 j France, 60j Europe						Délais contractuels : 30 j France					
		Délais légaux : idem						Délais légaux : 30 j France					

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.233 euros ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -8.233 euros ;

Compte tenu d'un résultat financier de -2.640 euros, le résultat courant avant impôt ressort à -10.872 euros.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de -10.872 euros.

Au 30/09/2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 767.456 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -10.872 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -10.872 euros

Affectation

- Au report à nouveau : -10.872 euros

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

Constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2019 les capitaux propres qui s'élèvent à -16.376 euros pour un capital de 2.000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, nous vous demanderons de décider, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société, et de prendre acte que :

- cette décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 30/09/2021.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président ou ses autres dirigeants.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Il est précisé que le président n'a perçu aucune rémunération durant l'exercice écoulé.

Le Président continuera néanmoins à prétendre sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat.

Eric BRANCALEONI



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	736 980		736 980
Taxe sur la valeur ajoutée	2 836	2 836	
TOTAL	739 816	2 836	736 980

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	772 620		772 620	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 944	10 944		
Autres impôts taxes et assimilés	218	218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
TOTAL	783 832	11 212	772 620	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	200			200

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	61 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 742
Dettes fiscales et sociales	218
Total	68 580

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	876 900
- emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	876 900
Total	876 900

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		165 900
emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	165 900	
Total (1)		165 900
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		165 900

garantie à l'ère demande du promoteur

Engagements reçus

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	5	
Permanence ou changement de méthodes	5	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations		NA
Etat des amortissements		NA
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	6	
Composition du capital social	6	
Titres immobilisés	6	
Créances immobilisées	6	
Charges à payer	6	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	7	
Montant des engagements financiers	7	

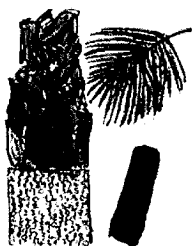
NA = Non Applicable NS = Non significative

**Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2019

SAS FINANCIERE TAMARIN

S.A.S. FINANCIERE TAMARIN 12, Avenue des Arlucs 06150 CANNES LA BOCCA



Cabinet Trintignac & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO

Isabel VELASCO

Michel LACRAMPE

Bruno ALLEAUME

Marie-Laure MALLEZ

Pascal LUCCHESI

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE TAMARIN

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2.000 €
Siège social : 12, avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA**

**Décision de l'associée unique relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2019**

A l'assemblée générale de la société FINANCIÈRE TAMARIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIÈRE TAMARIN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

nm ofc

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-4 du code de commerce.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX
COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

nm 8/6

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

nm JRG

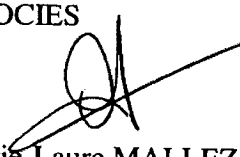
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CANNES, le 13 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES



M. Jean-François GUTTADORO
Président du Directoire



Marie-Laure MALLEZ
Commissaire aux comptes associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF CIRCULANT	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	50		50	50	
	Créances rattachées à des participations	736 980		736 980	682 740	54 240 7.94
	Autres titres immobilisés					
Comptes de Régularisation	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	737 030		737 030	682 790	54 240 7.94
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	2 836		2 836	1 409	1 427 101.32
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	80		80	80	
	Disponibilités	27 510		27 510	33 225	5 715 17.20
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	30 426		30 426	34 713	4 288 12.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	767 456		767 456	717 503	49 953 6.96

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019	Exercice N-1 30/09/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	7 504		7 504	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 872	7 504	3 369	44.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	16 376	5 504	10 872	197.55
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	772 620	715 740	56 880	7.95
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 944	7 034	3 910	55.58
	Dettes fiscales et sociales	218	183	35	19.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	783 832	723 007	60 825	8.41
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	767 456	717 503	49 953	6.96

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

11 212

723 007

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			8 015	7 321	694	9.48	
Impôts, taxes et versements assimilés			218	183	35	19.13	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			8 233	7 504	729	9.72	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 233	7 504	729	9.72	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 240	4 740	49 500	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	54 240	4 740	49 500	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	56 880	4 740	52 140	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	56 880	4 740	52 140	NS
2. Résultat financier (V-VI)	2 640		2 640	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 872	7 504	3 369	44.89
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	54 240	4 740	49 500	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	65 113	12 244	52 869	431.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 872	7 504	3 369	44.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS FINANCIERE TAMARIN

12 AVENUE DES ARLUCS

06150 CANNES LA BOCCA

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019



DURIVAUX JEAN GAE

8 AV LEMERAY

LE VALENSOL

06600 ANTIBES

0493341318

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 7	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	7	
Permanence ou changement de méthodes	7	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations		NA
Etat des amortissements		NA
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	8	
Composition du capital social	8	
Titres immobilisés	8	
Créances immobilisées	8	
Charges à payer	8	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	9	
Montant des engagements financiers	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	736 980		736 980
Taxe sur la valeur ajoutée	2 836	2 836	
TOTAL	739 816	2 836	736 980

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	772 620		772 620	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 944	10 944		
Autres impôts taxes et assimilés	218	218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
TOTAL	783 832	11 212	772 620	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	200			200

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	61 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 742
Dettes fiscales et sociales	218
Total	68 580



ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	876 900
- emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	876 900
Total	876 900

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	165 900
emprunt obligataire Koregraph-38 Foch	165 900
Total (1)	165 900
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	165 900

garantie à 1ère demande du promoteur

Engagements reçus

